

2010/2329 - Attribution d'une subvention d'équipement de 15 000 euros à la Ville de Jéricho par affectation d'une partie de l'AP 2010-1 - programme 20014. Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon et la Ville de Jéricho - Assistance en éclairage public et mise en lumière de l'héritage patrimonial de Jéricho (Direction des Relations Internationales) (BMO du 05/04/2010, p. 0884)

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un avenant technique à la convention qui nous lie à Jéricho. Nous avons prévu un apport en matériel, celui-ci s'est avéré, pour plein de raisons, impossible à réaliser et cela a été remplacé par du cash -15 000 euros- que nous versons par cette délibération. Avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, quelques mots pour vous dire à la fois notre surprise et notre colère.

Notre ville est jumelée avec Jéricho, ville de Palestine au riche patrimoine historique que notre démarche de coopération décentralisée vise à mettre en valeur.

Nous avons l'objectif lors de notre délibération de novembre 2008, d'acquérir du matériel électrique nécessaire à la réalisation d'un projet lumière d'un montant de 15 000 euros, le matériel d'éclairage étant financé par l'entreprise Thorn.

Nous avons appris, il y a quelques semaines, que notre ville était dans l'impossibilité d'acheminer ce matériel électrique du fait de tracas causés par le pays d'Israël. Je serais tentée d'utiliser le mot « blocus ».

Les détours et contournements imposés engendrent des coûts et d'importantes pertes de temps pour notre collectivité et pour Jéricho et ses habitants et cela n'est pas soutenable.

Comme vous le savez, le blocus ne concerne pas seulement le matériel servant à développer, entretenir et maintenir une vie digne dans les villes palestiniennes. Il empêche aussi l'acheminement de besoins vitaux : nourriture, médicaments, eau !

Alors, nous allons donner une subvention à hauteur de 15 000 euros pour que la ville de Jéricho s'approvisionne en matériel local. Est-il fabriqué localement ? Quels peuvent être les fournisseurs ? Où pourra-t-elle s'approvisionner ?

Nous sommes en droit de nous poser ces questions. Vous le savez comme moi, l'autorité palestinienne est une autorité administrative, elle ne peut rien développer sans l'autorisation de l'Etat d'Israël.

Ainsi, la raison du plus fort est toujours la meilleure, elle ne peut continuer à bafouer le droit des peuples à l'autodétermination.

Le poids de la Ville de Lyon, son rôle important, votre rôle important, Monsieur le Maire, dans le réseau des grandes cités européennes et mondiales, son histoire porteuse de défense des libertés, d'humanisme, de respect des droits de l'homme lui confèrent un rôle à jouer pour encore plus développer les solidarités humaines et économiques libérées de toutes ces contraintes liées au blocus.

Notre ville s'honore de son partenariat avec Jéricho et toutes ses villes jumelles. Je vous remercie pour votre attention.

M. HEMOM Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je serai plus court. Je partage ce que vient de dire ma Collègue Nicole Gay.

Mon intervention avait pour but de souligner et de se féliciter de ce travail de coopération décentralisée réalisé dans des conditions pas toujours très simples entre la Ville de Lyon et celle de Jéricho qui, je vous le rappelle, est une ville palestinienne et je précise qui est située dans les territoires occupés de Cisjordanie.

La délibération parle pudiquement de difficultés rencontrées pour l'acheminement du matériel électrique entraînant des délais et des surcoûts importants. Je crois qu'il faut dire qu'il s'agit en fait, de l'opposition ferme du Gouvernement israélien à cet acheminement qui, de fait, boycotte notre ville et sanctionne la ville de Jéricho. A croire que la mise en lumière de l'héritage patrimonial de Jéricho serait une activité subversive.

Nous pensons qu'une protestation officielle de notre part est plus que nécessaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Comme vous le savez, il existe un conflit au Proche Orient. Comme il en existe beaucoup, je pense qu'aucun d'entre nous ne va les régler, comme cela, de manière unilatérale, parce que s'ils avaient dus être réglés de manière simple, ils le seraient déjà depuis longtemps.

Vous dites qu'il existe un conflit entre Israël et les territoires palestiniens. Il existe même quelquefois des conflits internes entre les différents territoires palestiniens.

Moi, je propose que Lyon garde l'attitude qui a toujours été la sienne, à savoir d'être facteur de médiation, de pouvoir à la fois, accueillir à Lyon des maires des territoires palestiniens, des maires d'Israël, pouvoir comme je l'ai été au nom de la tentation, avec à ma gauche le maire de Jéricho et à ma droite celui de Beer Sheva - villes avec lesquelles nous sommes jumelées - être un facteur de paix à notre petite échelle dans la région. Il faut essayer de faire que les gens puissent parler ensemble, en tout cas au niveau local, à défaut de pouvoir résoudre des problèmes d'Etat, qui évidemment, ne sont pas simples et pour lesquels j'espère que d'autres autorités que la nôtre s'y attellent, et la nôtre de temps en temps. Je vous rappelle que nous avons été partie prenante de l'initiative de Genève qui suivait elle-même ce qui s'était passé par l'intermédiaire des autorités suédoises.

Nous essayons tous de pouvoir apporter notre contribution. Je pense que cela demande que nous ne portions pas des jugements trop tranchés si nous voulons être écoutés par les uns et par les autres.

En tout cas, c'est ce que nous allons essayer de faire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)